



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
 ☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
 Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : http://www.OMPI.int

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Modification des montants de la taxe individuelle : Ghana

1. Le Gouvernement du Ghana a notifié au Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une déclaration modifiant les montants de la taxe individuelle qui doit être payée à l'égard du Ghana en vertu de l'article 8.7) du Protocole de Madrid.
2. Conformément à la règle 35.2)b) du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, le directeur général a établi, après consultation de l'Office du Ghana, les nouveaux montants suivants de ladite taxe individuelle en francs suisses :

RUBRIQUES		MONTANTS (en francs suisses)
Demande ou désignation postérieure	<u>Première partie :</u>	
	– pour une classe de produits ou services	156
	– pour chaque classe supplémentaire	156
	<u>Deuxième partie :</u>	
	– pour une classe de produits ou services	104
	– pour chaque classe supplémentaire	104
Renouvellement	– pour une classe de produits ou services	353
	– pour chaque classe supplémentaire	353

3. Cette modification prendra effet le 6 janvier 2010. Par conséquent, ces montants devront être payés lorsque le Ghana
 - a) est désigné dans une demande internationale qui est reçue, ou est réputée avoir été reçue en vertu de la règle 11.1)c), par l'Office d'origine à cette date ou postérieurement, ou
 - b) fait l'objet d'une désignation postérieure qui est reçue par l'Office de la partie contractante du titulaire à cette date ou postérieurement, ou est présentée directement au Bureau international à cette date ou postérieurement, ou
 - c) a été désigné dans un enregistrement international dont le renouvellement est effectué à cette date ou postérieurement.

Le 18 décembre 2009